

# SOTTEVILLE

Bulletin municipal

Rétrospective 2019



## SOMMAIRE

2	Informations pratiques	13	Communautés religieuses
3	Le mot du Maire	14	Autour de l'école
4	Vie municipale	18	Vie des associations
10	Informations diverses	26	Le coin nature

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Mairie**

Horaires d'ouverture au public :

Le mercredi de 15h à 18h

Le samedi de 10h à 12h

Tél. : 02 33 52 16 73 Fax : 02 33 52 33 11

mairie.sotteville@wanadoo.fr

**Bibliothèque**

02 33 53 41 21

**École Les trois villages**

Direction et élémentaire : 02 33 04 77 58

Maternelle : 02 33 52 97 60

rpi.sotteville@orange.fr

**Garderie périscolaire****Accompagnement à la scolarité**

06 26 14 37 78

**Canton Jeunes (accueil loisirs)**

02 33 52 60 21

**Pôle de proximité des Pieux**

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

02 33 87 68 00 <http://www.cc-lespieux.fr>

- 31, route de Flamanville : Accueil, service commun, vie scolaire, restauration, petite enfance, finances et marchés publics

- 3, allée de la Fosse : Centre technique, voirie, assainissement, SPANC et environnement

**Pôle de santé Ouest Cotentin**

Route du Rozel 50340 Les Pieux

[www.psoc.fr](http://www.psoc.fr)

Secrétariat médical commun : 02 33 78 18 40

**La maison des services publics des Pieux**

Relais Pôle emploi - PLIE : 02 33 52 30 30

SSIAD : 02 33 93 07 18

CCAS : 02 33 95 26 91

ADMR : 02 33 77 15 68

CLIC : 02 33 01 00 00

\*Fermeture le samedi à Héauville

DÉCHÈTERIE LES PIEUX ET HÉAUVILLE		
02 33 04 70 50	Horaires d'hiver du 16 octobre au 14 mars	Horaires d'été du 15 mars au 15 octobre
<b>Lundi</b>	9h30/12h - 14h/17h30	9h/12h - 13h30/18h30
<b>Mardi</b>	14h/17h30	9h/12h - 13h30/18h30
<b>Mercredi</b>	9h30/12h - 14h/17h30	9h/12h - 13h30/18h30
<b>Judi</b>	14h/17h30	13h30/18h30
<b>Vendredi</b>	9h30/12h - 14h/17h30	9h/12h - 13h30/18h30
<b>Samedi*</b>	9h30/12h - 13h30/17h30	9h/18h30
<b>Dimanche et jours fériés</b>	Fermeture	Fermeture

L'année 2019 est derrière nous avec l'ensemble des actions qui ont été menées par les associations de notre commune et l'équipe municipale, actions dont vous trouverez un résumé dans ce nouveau bulletin municipal.

La commune est ravie d'accueillir les nouveaux habitants qui ont choisi de s'établir sur notre territoire.

Sotteville poursuit son intégration au sein de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Le développement continue avec des projets en cours de préparation et de réalisation. Cette année 2020 ne manque pas de projets : transformation de l'ancienne mairie en logements, modification de l'entrée principale du cimetière.

Je remercie l'ensemble de l'équipe municipale, adjoints, conseillers, employés pour leur implication sans faille permettant le bon fonctionnement de notre collectivité.

Merci aux associations qui nous réunissent autour de moments conviviaux sur notre commune.

Nous vous souhaitons une bonne année 2020 et une bonne lecture.

Bruno SANSON



## ÉTAT CIVIL

Naissances hors commune : 1  
Mariages : 1

PACS : 1  
Décès : 2

## SUBVENTIONS

### Fonds d'aide aux jeunes et fonds de solidarité pour le logement

Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) a pour objectif de contribuer à l'autonomie des jeunes en favorisant leur insertion professionnelle et sociale.

Les missions locales et les territoires de solidarité peuvent étudier les dossiers et décider de l'aide financière aux jeunes. Elle peut atteindre un montant de 600 € maximum par an et par jeune en fonction du type d'aide. Elle est allouée après appréciation de la qualité et du sérieux du projet du jeune. Elle peut notamment porter sur la subsistance ou sur l'insertion professionnelle. Outre ces aides individuelles, le FAJ a vocation à développer des actions collectives sur les thématiques telles que le permis de conduire, les emplois saisonniers ou les tickets alimentaires. La participation financière a été reconduite pour l'année 2019, à savoir une contribution de 0,23 € par habitant soit 111,55 € pour 485 habitants.

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) est l'un des dispositifs d'aide financière du Département destiné à aider nos concitoyens face à leurs problèmes de logement et à améliorer, dans l'intérêt des propriétaires, le paiement régulier des loyers et des charges.

Le conseil municipal a décidé de reconduire la participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement : contribution de 0,60 € par habitant pour une commune de moins de 2000 habitants soit 291 € pour 485 habitants.

### Subventions aux associations

Les demandes de subventions ont été validées par le conseil municipal pour un budget global de 2 180 € au profit des associations suivantes :

Club des Aînés La Joie de Vivre Sottevillaise, Association de Loisirs de Sotteville, Société de Chasse inter sottevillaise de Sotteville, Anciens Combattants de Sotteville, Sotteville Patrimoine, APE du RPI, Association des paralysés de France, Banque alimentaire de la Manche, Association locale ADMR des Pieux, Association intercommunale d'Aide aux Personnes âgées du Pays de la Diélette, Croix Rouge Française de Cherbourg, ADEVA Amiante Cherbourg, Secours Populaire, Secours Catholique, A.C.R.O. Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest, Donneurs de sang bénévoles, Association des Aveugles et Malvoyants de la Manche, Association pour le Registre des Cancers de la Manche, Association « Les Étoiles de la B'Névilaise », Ligue contre le Cancer comité de la Manche, Association Prévention Routière comité de la Manche, France ADOT (don d'organes et de tissus humains), Association Française des Sclérosés en Plaques, AFM Téléthon, Collège de Flamanville, UC Bricquebec Cyclisme.

La subvention au CCAS de Sotteville a été votée pour un montant de 3 500 €.

### Indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2019

Une indemnité de gardiennage de l'église peut être allouée pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Le plafond est fixé par le Ministère de l'Intérieur, pour l'année 2019, à la somme de 120,97 €. Le Conseil Municipal a décidé de maintenir celle allouée depuis 1995, soit 130,80 €.

## EXTRAITS DE DÉLIBÉRATIONS

### Réaménagement de l'ancienne mairie en deux logements

C'est le cabinet d'architecte de Madame Sylvie Royer qui a été choisi pour le réaménagement de l'ancienne mairie de Sotteville en deux logements.

L'avant-projet définitif a été validé pour un montant de 330 000 € hors honoraires de maîtrise d'œuvre, honoraires du bureau de contrôle et du coordonnateur S.P.S., étude de sol, étude de filière d'assainissement, étude thermique, diagnostics amiante, plomb, mэрule, bois de charpente, etc. et assurances dommages ouvrages.

Le financement s'effectuera avec un Prêt Locatif à Usage Social (financement PLUS) dans un objectif de mixité sociale. Les futurs locataires seront soumis à un plafond de ressources.

Des subventions sont demandées auprès de la Région au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et auprès de la CAC dans le cadre du programme LEADER (Liaison Entre les Actions de Développement de l'Économie Rurale).

Le conseil a également décidé de solliciter le Département de la Manche pour une demande de financement des travaux à travers le dispositif Fonds d'Investissement Rural (FIR).

### Aménagement d'une aire de collecte des déchets

Le conseil a validé le devis de l'entreprise Établissement Meslin d'un montant de 26 088,07 € pour l'aménagement d'une aire de collecte des déchets. La CAC participe au financement de cette aire par l'attribution d'un fonds de concours de 8 696 €.

### Travaux au niveau du hall d'entrée et de la cage d'escalier des logements communaux

Le conseil a validé le devis de l'entreprise Christophe Ladune - Peinture - Ravalement - Revêtements de sols d'un montant de 6 627,25 € pour les travaux plafonds, murs et boiseries de la cage d'escalier ainsi que le devis de l'entreprise Menuiserie Lemaux d'un montant de 2 863 € pour les travaux de menuiserie intérieure dans le hall d'entrée des logements communaux.

### Entretien des espaces verts de la commune

C'est l'entreprise Cotentin Paysage qui est chargée de l'entretien des espaces verts de la commune pour un montant annuel de 5 556 €.

### FDGDON convention 2019 : lutte collective contre les frelons asiatiques

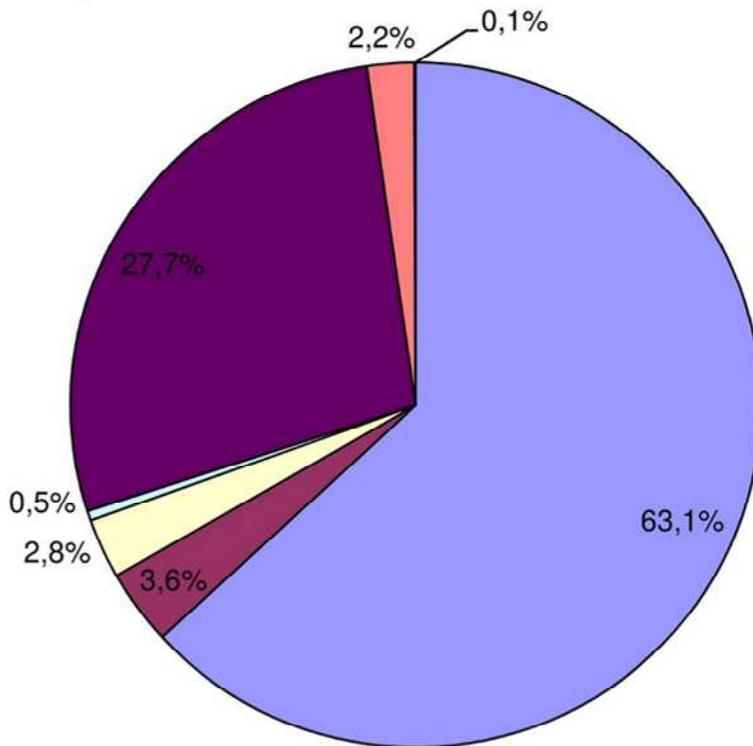
La Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON) lutte contre le frelon asiatique, espèce invasive arrivée dans le département de la Manche depuis 2011.

La participation des collectivités se fait sur le volet animation, coordination, suivi et investissements et sur le volet de lutte par la destruction des nids.

Le montant de la participation de la commune à l'animation, la coordination et le suivi des actions s'élève à 15 €. Ce montant a été calculé, en fonction du nombre d'habitants par commune.

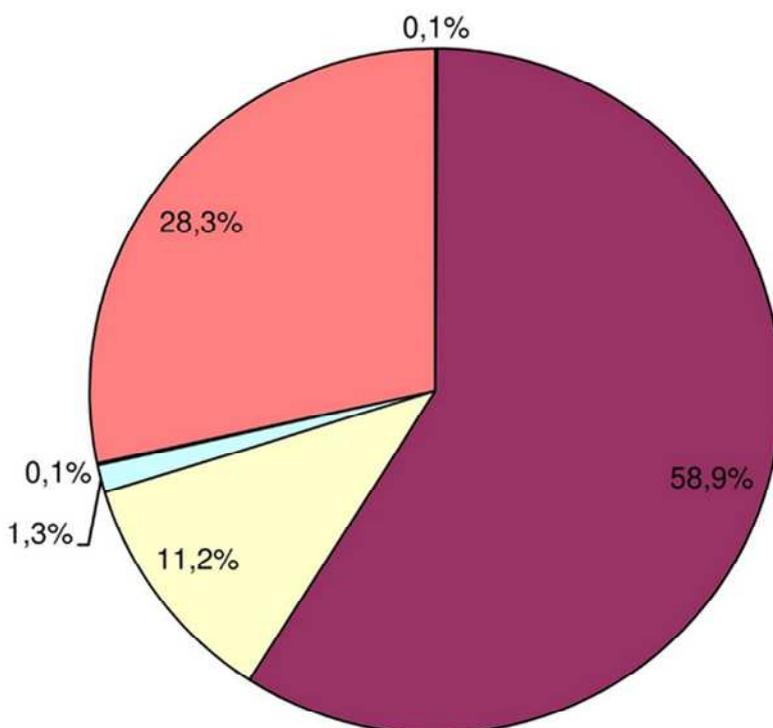
La participation de la Commune à la lutte collective pour la destruction de nids de frelons asiatiques, fait l'objet d'une décision préalable de la commune, la collectivité précisant également l'opérateur de destruction souhaité parmi les offres sélectionnées par la FDGDON. Le conseil municipal a accepté la convention 2019 de lutte collective contre les frelons asiatiques sur le département de la Manche et choisi l'entreprise Désinsectisation Jean-Michel Bollut comme intervenant.

### Section de Fonctionnement Dépenses : 903 044 €



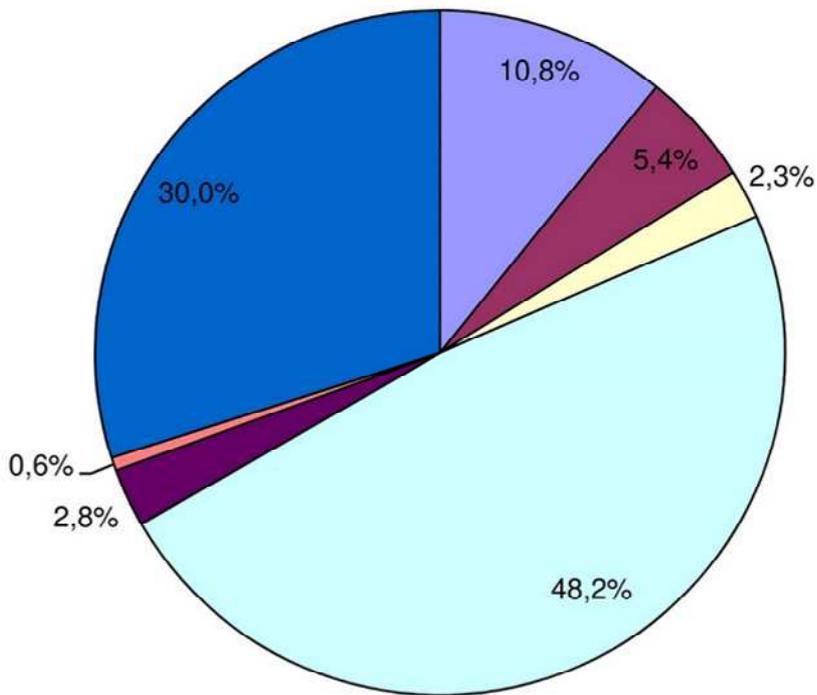
- TAP, garderie, eau, électricité, entretien bâtiments, voies et réseaux  
570 017 €
- Salaires, charges sociales  
32 180 €
- Indemnités élus, CCAS  
25 700 €
- Intérêts d'emprunts  
4 157 €
- Réserve budgétaire  
250 494 €
- Attribution de compensation  
19 878 €
- Opération d'ordre entre section  
618 €

### Section de Fonctionnement Recettes : 903 044 €



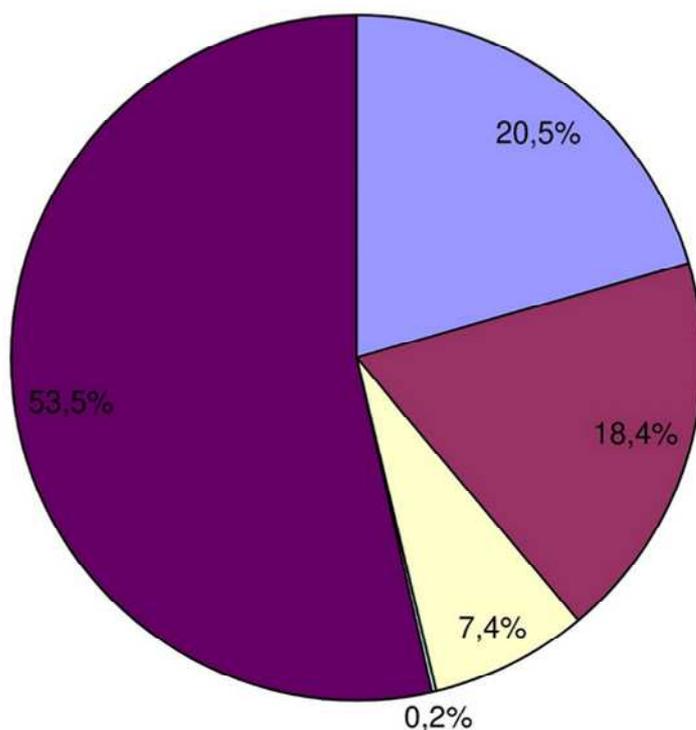
- Concession cimetière, mutualisation du personnel  
920 €
- Taxe habitation, taxe foncière, FNGIR  
532 202 €
- Dotations, participation des charges communes des autres communes  
101 425 €
- Revenu des loyers  
11 600 €
- Intérêts de placement  
900 €
- Report résultat de fonctionnement exercice 2018  
255 997 €

**Section d'Investissement**  
**Dépenses : 306 983 €**



- Déficit reporté  
33 103 €
- Remboursement capital emprunt  
16 467 €
- Travaux de signalétique et frais d'étude  
7 122 €
- Travaux garderie, mairie, église  
147 931 €
- Dépenses imprévues  
8 500 €
- Dépôt et cautionnement  
1908 €
- Reste à réaliser 2018  
91 952 €

**Section d'Investissement**  
**Recettes : 306 983 €**



- Besoin de financement  
63 074 €
- Emprunt et dettes assimilées  
56 400 €
- Subventions reçues de divers organismes  
22 678 €
- Amortissement  
618 €
- Reste à réaliser 2018  
164 213 €

### Entretien des vitres du bâtiment mairie-garderie

Le conseil municipal a validé le devis de l'entreprise PLVS d'un montant de 270 € pour l'entretien des vitreries et de 66 € pour l'entretien des garde-corps.

### Mise en place d'un conteneur « papier » pour le RPI de Sotteville et l'Association des Parents d'Élèves

Suite à la demande du RPI et de l'Association des Parents d'Élèves de Sotteville, le conseil municipal a émis un avis favorable sur la mise en place d'un conteneur spécifique « papier » à proximité du RPI.

### Cession de biens immobiliers à la Communauté d'Agglomération

Suite à la création de la Communauté d'agglomération du Cotentin (CAC), le Conseil Communautaire a procédé à la restitution de compétences optionnelles et facultatives des anciens EPCI fusionnés aux communes membres. Ainsi, les biens qui avaient été mis, par les communes, à la disposition des Communautés de Communes pour l'exercice de ces services leur ont été restitués avec le retour de ces compétences.

La commune de Sotteville, par délibération du 20 décembre 2017, a opté pour gérer les missions relevant des compétences restituées par le biais du service commun du Pôle de proximité des Pieux dont la gestion est confiée à l'établissement public communautaire sur le fondement de l'article L 5211-4-2 du CGCT.

Le conseil communautaire, par délibération du 7 février 2019 a décidé de se doter de biens pour les partager avec les communes membres du service commun selon l'article L 5211-4-3 du CGCT et proposé que la vente se fasse à titre gratuit. La CAC s'engage à les affecter au fonctionnement du service commun pour les missions de gestion et de fonctionnement de ces structures et de leur entretien. La commune reverse la totalité des attributions de compensation perçues pour les biens vendus au bénéfice de la CAC. En cas de désaffectation du bien cédé par la commune ou de reprise de la gestion de la compétence par la commune, la CAC s'engage, dans l'acte d'acquisition, à céder le bien à la commune dans les mêmes conditions que pour son achat.

L'acquisition par la CAC porte sur les biens suivants : restaurant scolaire de Sotteville.

### Projet ENIR : Ecole Numérique Innovante et Ruralité

Le RPI de Sotteville a candidaté dans le cadre du projet ENIR. Ce projet vise à développer les usages numériques des enseignants et des élèves. L'équipement des classes en vidéoprojecteurs interactifs sera au service de l'apprentissage de tous les élèves. Cet équipement est un outil d'enseignement. Par les fonctionnalités qu'il propose, il contribue à une meilleure réussite de tous en assurant la continuité du parcours scolaire de chaque élève à l'école.

Par ailleurs, ce projet encourage :

- l'utilisation d'outils interactifs des manuels scolaires dans les domaines de la langue et des mathématiques,
- l'accession aux ressources et médias disponibles en ligne dans le cadre du projet conte musical en partenariat avec l'Orchestre régional de Normandie,
- l'intégration du numérique au sein des différents champs disciplinaires.

Le conseil municipal a validé la participation de la commune au financement au projet ENIR dans une limite de 12 000 €. Le devis de l'entreprise ICM Informatique a été retenu pour l'installation de cinq ordinateurs ACER, et cinq vidéoprojecteurs interactifs.

## Travaux église

Suite à la présence d'une forte humidité sous l'estrade, des travaux s'avèrent nécessaires. Ils seront réalisés par l'entreprise Lemaux pour un montant total de 917 €.

## Travaux cimetière

Dans le cadre de l'aménagement de l'ancienne mairie en logements, des travaux s'avèrent nécessaires :

- Démolition du mur et pose d'une clôture en grillage : entreprise Levasseur pour un montant de 1 813,40 €.
- Fabrication et pose d'un portail et d'un portillon, création d'une potille et d'une entrée avec jambages existants, création de deux potilles : entreprise SARL Osmont pour un montant de 13 951,09 €.

## Matériel informatique mairie et transfert de données

Le conseil a validé l'achat d'un nouveau poste informatique pour un montant de 1 514,70 €, installation et transfert de données comprises, ainsi que l'achat et l'installation d'un progiciel Berger Levrault pour un montant de 402 €.

## Démission d'un agent technique

Mickaël Passily travaillera dorénavant à plein temps pour la commune de Bricqueboscq, nous lui souhaitons une bonne continuation.

---

## REPAS DES AÎNÉS

Samedi 30 novembre, invités par le CCAS, nos anciens se sont retrouvés dans la salle de l'hôtel de la Falaise autour d'un délicieux repas concocté par le restaurant. Bonne humeur et convivialité furent au rendez-vous.



## ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020



Les deux tours des prochaines élections municipales auront lieu les **15 et 22 mars 2020**.

Pour cette élection, de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales vont être appliquées.

La gestion des listes électorales est assurée par les communes (compétence confirmée par la loi de juillet 2016, appliquée en 2019). Les communes doivent informer les usagers pour assurer l'inscription sur les listes électorales de leurs habitants.

#### Ce qui change pour cette élection :

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son

bureau de vote directement en ligne sur l'adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

- L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr).

#### Où s'inscrire ?

Depuis 2019, vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale de la commune :

- Où est situé votre domicile
- Où vous résidez au moins 6 mois par an
- Où vous êtes assujetti aux impôts locaux (taxe d'habitation, cotisations foncières des entreprises ou taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans
- Où se situe depuis au moins 2 ans la société soumise aux impôts locaux et dont vous êtes le gérant ou l'actionnaire majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans.

#### Comment s'inscrire ?

\* En ligne : en utilisant la plateforme de demande d'inscription sur les listes électorales via le site internet <https://www.service-public.fr> et en joignant la version numérisée des documents suivants :

- Justificatif de domicile
- Justificatif d'identité

\* En mairie : en fournissant les documents suivants :

- Justificatif d'identité (ou photocopie si envoi par courrier)
- Justificatif de domicile (ou photocopie si envoi par courrier)
- Formulaire Cerfa n°12669\*02 de demande d'inscription (disponible en mairie et en ligne)

## CALENDRIER DES FRUITS ET LÉGUMES DE SAISON

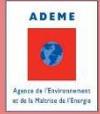
### PRÉFÉRONS LES PRODUITS DE SAISON !

L'alimentation est le premier poste d'émission de gaz à effet de serre, en France, devant les transports et le logement. Or, c'est un domaine dans lequel chacun dispose d'une capacité d'action. Il existe de nombreuses solutions simples et concrètes pour limiter ces émissions, responsables du changement climatique. Consommer des fruits et légumes de saison est un excellent moyen de concilier plaisir, santé et climat.

### PLAISIR, SANTÉ ET CLIMAT :

## LA SOLUTION EST DANS L'ASSIETTE !

FONDATION  
GOODPLANET



#### JANVIER

- Betterave
- Carotte
- Céleri
- Champignon de Paris
- Chou
- Chou de Bruxelles
- Chou-fleur
- Cresson
- Endive
- Epinard
- Mâche
- Navet

#### FÉVRIER

- Betterave
- Carotte
- Céleri
- Champignon de Paris
- Chou
- Chou de Bruxelles
- Chou-fleur
- Cresson
- Endive
- Epinard
- Mâche
- Navet
- Oignon

#### MARS

- Betterave
- Carotte
- Céleri
- Champignon de Paris
- Chou
- Chou de Bruxelles
- Chou-fleur
- Cresson
- Endive
- Epinard

#### AVRIL

- Asperge
- Champignon de Paris
- Cresson
- Endive
- Epinard
- Fenouil
- Navet
- Oignon
- Poireau
- Radis

#### MAI

- Artichaut
- Asperge
- Champignon de Paris
- Concombre
- Courgette
- Cresson
- Epinard
- Laitue
- Navet
- Petit pois
- Radis

#### JUIN

- Artichaut
- Asperge
- Aubergine
- Blette
- Champignon de Paris
- Concombre
- Courgette
- Fenouil
- Haricot Vert
- Laitue
- Petit pois
- Poivron
- Radis
- Tomate

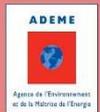
### PRÉFÉRONS LES PRODUITS DE SAISON !

Une tomate produite localement, mais sous une serre chauffée, génère environ 7 fois plus de gaz à effet de serre, que la même tomate produite à la bonne saison. Or, nous sommes environ 75% de Français à déclarer consommer des tomates en hiver. De même pour les fraises. Il y a consommé en hiver nécessaire 25 fois plus de pétrole pour son transport que la même quantité produite en saison et localement. Bénéfiques pour le climat et la santé, les fruits et légumes de saison sont également meilleurs au goût.

### PLAISIR, SANTÉ ET CLIMAT :

## LA SOLUTION EST DANS L'ASSIETTE !

FONDATION  
GOODPLANET



#### JUILLET

- Ail
- Artichaut
- Aubergine
- Blette
- Champignon de Paris
- Concombre
- Courgette
- Fenouil
- Haricot vert
- Laitue
- Maïs
- Petit pois
- Poivron
- Tomate

#### AOÛT

- Ail
- Artichaut
- Aubergine
- Blette
- Champignon de Paris
- Concombre
- Courgette
- Fenouil
- Haricot vert
- Laitue
- Maïs
- Poivron
- Tomate

#### SEPTEMBRE

- Ail
- Artichaut
- Aubergine
- Blette
- Brocoli
- Carotte
- Champignon de Paris
- Cresson
- Concombre
- Courge
- Courgette
- Cresson
- Epinard
- Fenouil
- Haricot vert
- Laitue
- Maïs
- Oignon

#### OCTOBRE

- Ail
- Betterave
- Blette
- Brocoli
- Carotte
- Céleri
- Champignon de Paris
- Chou
- Chou de Bruxelles
- Chou-fleur
- Concombre
- Courge
- Cresson
- Échalote
- Endive
- Épinard
- Haricot vert
- Mâche
- Navet
- Oignon
- Panais
- Poireau
- Potiron

#### NOVEMBRE

- Ail
- Betterave
- Brocoli
- Carotte
- Céleri
- Champignon de Paris
- Chou
- Chou de Bruxelles
- Chou-fleur
- Courge
- Cresson
- Échalote
- Endive
- Epinard
- Fenouil
- Mâche
- Navet
- Oignon
- Panais
- Poireau
- Potiron

#### DÉCEMBRE

- Ail
- Betterave
- Carotte
- Céleri
- Champignon de Paris
- Chou
- Chou de Bruxelles
- Chou-fleur
- Courge
- Cresson
- Échalote
- Endive
- Epinard
- Mâche
- Navet
- Oignon
- Panais
- Poireau
- Potiron
- Salsifis
- Topinambour

Nos objets n'ont pas un mais plein d'avenirs. Pourquoi devraient-ils être forcément achetés neufs alors qu'ils peuvent être empruntés, loués ou achetés d'occasion ? Pourquoi faudrait-il les jeter alors qu'ils sont encore utiles et qu'on pourrait les réparer, donner, revendre ou échanger ?

<https://longuevieauxobjets.gouv.fr>

## Pourquoi acheter louer un appareil à fondue ?



Plusieurs réponses possibles



- C'est moins cher que d'en acheter un.  Parce qu'après tout, l'hiver ne dure que trois mois.  Ça prend moins de place dans un placard.



- Parce que sinon, vous risquez de prendre 10kg en un hiver.  Parce que moins de produits achetés, c'est plus de ressources préservées.  Ce soir, vous êtes quinze à table et un second appareil ne serait pas de trop.

Louez  
Partagez  
Échangez  
Réparez  
Donnez  
Revendez  
Achetez d'occasion

### Nos objets ont plein d'avenirs.

avec [longuevieauxobjets.gouv.fr](https://longuevieauxobjets.gouv.fr)



## Pourquoi acheter un jouet neuf d'occasion ?



Plusieurs réponses possibles



- Parce que c'est l'occasion de faire une bonne occasion.  Parce qu'un jouet qui ne joue plus, c'est triste.  Parce que ça rimpêchera pas vos enfants de jouer avec.



- Parce qu'un super-héros d'occasion reste un super-héros.  Parce que préserver les ressources de la planète, c'est un jeu d'enfant.  Parce qu'en plus d'offrir un cadeau, vous offrez une seconde vie à ce jouet.

Achetez d'occasion  
Donnez  
Échangez  
Partagez  
Louez  
Réparez  
Revendez

### Nos objets ont plein d'avenirs.

avec [longuevieauxobjets.gouv.fr](https://longuevieauxobjets.gouv.fr)



## Pourquoi jeter un livre ? donner



Plusieurs réponses possibles



- Parce que c'est mieux que d'en faire un déchet.  Parce que c'est un cadeau de votre ex.  Vous déménagez et vos cartons sont pleins.



- Parce que vous l'avez déjà lu douze fois.  Pour faire une bonne action pour la planète.  Parce que de toute façon, une poubelle ne sait pas lire.

Donnez  
Échangez  
Partagez  
Louez  
Réparez  
Revendez  
Achetez d'occasion

### Nos objets ont plein d'avenirs.

avec [longuevieauxobjets.gouv.fr](https://longuevieauxobjets.gouv.fr)



## Pourquoi acheter un ordinateur neuf ?



### reconditionné

Plusieurs réponses possibles



- Parce qu'il est comme neuf, sans le prix du neuf.  Parce qu'il est contrôlé et sous garantie.  Parce qu'un ordinateur reconditionné, ça reste un ordinateur.



- Parce que Papa Noël aime le reconditionné lui aussi.  Et ça contribue à préserver les ressources de la planète.  Parce que regarder des vidéos de chat ne devrait pas coûter aussi cher.

Achetez reconditionné  
Louez  
Partagez  
Échangez  
Réparez  
Donnez  
Revendez

### Nos objets ont plein d'avenirs.

avec [longuevieauxobjets.gouv.fr](https://longuevieauxobjets.gouv.fr)



## CHRONIQUE PAROISSIALE

### La paroisse vous souhaite une bonne et heureuse année !

Je remercie les responsables de ce bulletin municipal de me permettre de vous adresser, au nom de la paroisse ces quelques mots en ce début d'année 2020.

Je voudrais souhaiter à chacune et à chacun d'entre vous, habitants de Sotteville, une bonne et heureuse année. À tous, j'adresse mes vœux de bonheur, de joie, de paix, de santé, de travail.

### Quelques renseignements pratiques

L'abbé Jacques Haupais, curé de la paroisse Saint Clair des Pieux réside au presbytère des Pieux, 2, place Saint Clair. Téléphone : 02 33 52 43 41.

### Aumônerie des collèges

Elle est assurée par un groupe de parents et par Mme Léo Contréiras.

Les 6èmes se rencontrent le vendredi après la classe à la salle Jeanne d'Arc aux Pieux et une fois par mois le dimanche matin avec les jeunes de l'aumônerie. Les 5èmes, 4èmes et 3èmes ont des rencontres un dimanche par mois à la Salle Jeanne d'Arc. Les 6èmes pourront faire leur Profession de Foi le samedi 30 mai 2020 à 16h00 aux Pieux (Pentecôte).

### Catéchisme

Tous les enfants du primaire (CE2, CM1 et CM2) viennent sur les Pieux le mercredi à 10h15 à la salle Jeanne d'Arc. Les CM1 feront leur première communion le jeudi 21 mai 2020 (jour de la fête de l'Ascension) à 10h30 aux Pieux.

### Baptêmes

Ils peuvent être célébrés à l'église de Sotteville le samedi, soit en fin de matinée soit en fin d'après-midi, en fonction de la disponibilité du prêtre.

Le dimanche, les baptêmes sont tous célébrés à l'église des Pieux, après la messe.

### Mariages et inhumations

Ils sont célébrés à Sotteville, aux heures et dates demandées. Les inhumations peuvent être célébrés par un « Officiant Laïc » en l'absence du prêtre.

### Diacre

La paroisse a la joie d'avoir un diacre permanent en la personne d'Olivier DEYGAS. Il a été ordonné diacre à la cathédrale de Coutances par Mgr Laurent LE BOULC'H le dimanche 17 novembre 2019.

### Messes

Une messe est célébrée le dimanche à 9h30 à Flamanville. Messe également à 18h30 le samedi sur les Pieux (sauf de la Toussaint à fin mars) et le dimanche à 11h00.

Des messes sont célébrées en semaine dans les 13 églises qui n'ont pas la messe le dimanche. La liste est établie par ordre alphabétique. Il y en aura 2 au cours du premier semestre 2020 à 9h30 à Sotteville, le jeudi 16 janvier et le mardi 17 mars. Les dates suivantes seront affichées ultérieurement à l'église.

### Fête Patronale

La fête patronale Saint Pierre sera célébrée le dimanche 28 juin 2020 à 11h00.

### Communauté Chrétienne Locale

Les responsables de la Communauté Chrétienne Locale sont actuellement au nombre de deux personnes, avec chacune des responsabilités :

- Cécile Sanson (Secours Catholique)
- Marie-Thérèse Lemièrre (Équipe liturgique, et membre du Conseil Pastoral).

D'autres personnes participent également à l'entretien et au fleurissement de l'église qui est toujours ouverte. Denise Cauvin, Jeanne Digard, Marie-Christine Lejuez et Cécile Sanson assurent ce service. Les responsables sont chargées de faire le lien avec la paroisse Saint Clair des Pieux.

### Internet

Notre paroisse a depuis plusieurs années son site internet. Vous pouvez consulter ce site paroissial en tapant :

<http://www.coutances.catholique.fr/pres-de-chez-vous/saint-clair-des-pieux>

Jacques Haupais,  
curé de la paroisse Saint Clair des Pieux

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DES TROIS VILLAGES

Comme chaque année, 2019 fut une année riche en actions pour l'APE.

Le dynamisme des membres de l'APE a permis de mener encore plus d'actions et de récolter des fonds pour mener à bien les différents projets pédagogiques de l'école des trois villages.

Un grand merci à toutes les personnes sans qui tout cela ne serait possible : les maires des trois communes pour le prêt des infrastructures, leurs subventions... et les bénévoles (parents, habitants) qui répondent toujours présents lors de nos actions.

Parmi les projets de 2019 on peut noter :

Le financement d'une partie du projet classe de neige pour les élèves de CM1 et CM2. Ils sont partis du 7 au 12 janvier 2019 à Super-Besse. Ce fut une très belle expérience qui sera certainement renouvelée !



Le financement des vidéoprojecteurs pour les classes de maternelle.

### Les différentes actions menées en 2019

La poursuite de la collecte de papiers. Différents points de collecte sont à votre disposition (à l'école, à Benoistville et à Saint-Christophe-du-Foc). Régulièrement, nous revendons plusieurs tonnes de papiers à l'entreprise ENCORE qui se charge ensuite du recyclage.

Notre première bourse aux jouets qui s'est déroulée le week-end du 30 novembre au 1<sup>er</sup> décembre.



### Les différentes animations



Le carnaval, qui fut sur le thème de la mer, s'est déroulé à Benoistville. Les enfants se sont retrouvés autour du bonhomme carnaval (réalisé par les enfants de la garderie).

La traditionnelle fête de la musique acoustique.

Le soleil et les musiciens étaient au rendez-vous pour cette dixième édition.

À noter sur vos agendas, la prochaine fête de la musique sera le 5 juin 2020.



La venue du père Noël le vendredi 20 décembre 2019 à l'école et la distribution des cadeaux aux enfants.



Encore une fois sans la mobilisation de chacun, l'APE ne pourrait être ce qu'elle est aujourd'hui !  
L'APE a besoin de vous pour que 2020 soit une aussi belle année que 2019 !

## GARDERIE PÉRISCOLAIRE

114 enfants ont fréquenté la garderie de Sotteville durant l'année 2019.

Plusieurs animateurs de Canton Jeunes interviennent sur la garderie, certains permanents, d'autres ponctuellement : Gilles, Christine, Achille (jusqu'à juillet), Elodie (depuis septembre), Dany (jusqu'à la Toussaint), Léa (depuis la Toussaint) et Valérie (le matin).

3 animateurs travaillent en permanence à la garderie. Suivant le nombre d'enfants, un quatrième, voire un cinquième interviennent également.

### Les activités de 2019

Dans la garderie, les enfants ont accès à des jeux de société divers, des espaces dinette, poupées, châteaux forts et circuits de voitures, un coin déguisements, un coin lecture, une salle consacrée aux lego... Ils peuvent également effectuer des activités manuelles ou aller jouer dehors, dans la cour ou sur le city.

Nous mettons également en place de temps en temps des ateliers cuisine et nous nous déplaçons quelquefois à la bibliothèque communale avec un petit groupe d'enfants, accueillis par des bénévoles.



### Avec l'APE et d'autres associations

Au fil des années, un partenariat s'est créé avec l'APE. En 2019, les enfants de la garderie et les animateurs ont participé au carnaval de l'APE qui a eu lieu à Benoistville. Pour cette occasion, nous avons fabriqué, comme tous les ans, le bonhomme Carnaval qui a été brûlé à l'issue du défilé dans les rues du village.



La garderie participe également à la récupération du papier pour l'association « ENCORE ». Cela permet aussi de faire découvrir aux enfants des associations diverses et ce qui peut être fait pour elles, par des gestes simples. Nous sommes aussi partenaires de l'association « Lion's club », qui récupère des lunettes afin de les redistribuer dans le monde.

### Sortie

Au mois de mai, nous avons organisé, avec la garderie de Flamanville et celle d'Helleville, une soirée pique-nique/ciné à Canton Jeunes. Et même si certains enfants avaient déjà vu le dessin animé proposé, le plus apprécié était le fait de se retrouver entre copains pour manger ensemble et voir un film ensemble.

### Noël

Cette année encore, les enfants de la garderie ont eu leur petit Noël. Outre un goûter partagé avec les enfants de l'AS, nous avons mis en place un marché de Noël pour lequel les enfants ont construit avec plaisir des objets de toute sorte.

### Projets pour 2020/2021

- Les douzièmes rencontres parenfants,
- Participation au carnaval et à la fête de la musique de l'APE,
- Multiplier les sorties pique-nique/ciné ou /jeux,
- La création d'une « boîte à dons »,
- Une fête de l'animation.

### Les rencontres parenfants

Le vendredi 21 juin 2019, ont eu lieu à la garderie les onzièmes rencontres parenfants, un rendez-vous devenu habituel pour certains, nouveau pour d'autres.

d'autres. Plus de 130 personnes (enfants, parents, animateurs) ont participé à ces rencontres. Elles consistent, dans un premier temps, en un temps de jeux (entre tous les participants), temps qui a dû être prolongé vu la fréquentation grandissante chaque année. Dans un second temps, tout ce petit monde s'est réuni autour d'un apéro dinatoire, préparé par les enfants sur le temps de la garderie.

Ce projet existe depuis 2009 et ravit chaque année de plus en plus de familles.



### La ludothèque

Pour sa troisième année d'existence, la ludothèque accueille de plus en plus de familles. Sa fréquentation reste encore faible mais elle commence à se faire connaître petit à petit. Gilles vous accueille le mercredi de 14h à 17h. Et depuis la rentrée de la Toussaint 2019, elle est ouverte également le samedi matin de 10h à 12h, pendant les périodes scolaires. Elle se situe dans les locaux de la garderie et tous les enfants, petits et grands de 0 à 99 ans sont les bienvenus. Ils peuvent venir jouer en famille et emprunter des jeux.

### Les arts créatifs

L'atelier d'arts créatifs, mis en place en septembre 2017 et animé par Odile, est interrompu pour l'année scolaire 2019-2020. Pourtant très apprécié, cet atelier manquait de participants pour être maintenu. Mais comme une année ne fait pas l'autre, il sera peut-être de retour l'année prochaine. Les horaires étaient le mercredi de 15h à 16h30 et il s'adressait aux enfants de 6 à 12 ans qui découvraient la mosaïque, le modelage...

### La zumba

Depuis septembre 2018, un atelier zumba est proposé aux enfants chaque samedi, pendant les périodes scolaires : de 10h15 à 11h15 pour les 8 à 16 ans et de 11h15 à 12h pour les 4 à 7 ans. Et, pour sa deuxième année, la fréquentation est en nette hausse : 8 inscrits dans le premier groupe et 14 inscrits dans le deuxième.

L'animatrice, Elodie, propose également des spectacles, au moment d'Halloween ou de Noël, très appréciés des participants et des familles.

### Accompagnement à la scolarité

Depuis la rentrée de septembre, 17 enfants du CP au CM2 fréquentent l'accompagnement à la scolarité. Achille et Odile prennent en charge 7 enfants maximum par séance. Les lundis, mardis et jeudis sont consacrés aux leçons. Le vendredi, les animateurs proposent une activité ludo-éducative. Diverses sorties culturelles sont également proposées tout au long de l'année (théâtre, danse, magie...).

L'accompagnement à la scolarité a lieu à l'école de 16h15 à 17h45. Le tarif est de 15,30 € pour l'année et par famille.

## LA JOIE DE VIVRE SOTTEVILLAISE

Comme on le dit beaucoup en ce moment, il fait bon vivre dans nos communes rurales... et dans notre club sottevillais ! Car nous avons accueilli 3 nouveaux adhérents, ce qui en fait 32 pour 2020. Espérons qu'un coq ne viendra pas troubler notre quiétude ! Heureusement, celui de l'église à proximité est bien sage.

Nous nous réunissons chaque 2ème mercredi du mois pour échanger, prendre des nouvelles, organiser des activités ludiques, culturelles, manuelles, sportives et festives.

Au cours de l'année, nous avons organisé avec succès 2 lotos, en février et octobre dont les bénéficiaires ont alimenté notre budget en plus des cotisations des adhérents et de la subvention octroyée par la Municipalité que nous remercions. Ces ressources nous permettent de participer aux dépenses des quelques sorties et festivités du club.

Nous avons commencé l'année par la galette des Rois chez Sarah à Bricqueboscq, une séance de cinéma aux Pieux, la reprise du club le mercredi, les gâteaux d'anniversaire tous les mois, les cours de gym le vendredi après-midi à Flamanville.



Au cours de l'année, quelques adhérents (oui il y a un homme !) ont participé à l'art floral, avec Andrée comme professeur, pour des occasions particulières : Pâques, la fête des mères, Halloween et Noël. C'est une activité très appréciée.

En avril, notre club a une nouvelle fois remporté la coupe du rallye intergénérationnel à Tréauville.

Ce même mois nous avons assisté au concert donné par les « Chœurs de l'armée rouge » au zénith de Caen, sortie organisée par le S.A.G.

En septembre, un petit groupe s'est joint aux autres clubs du canton pour aller visiter l'Assemblée Nationale à Paris (jour de l'inhumation de l'ancien Président de la République Jacques Chirac), journée très intéressante proposée par le député Stéphane Travert à la Présidente du SAG.





En novembre, les adhérents ont assisté au spectacle de gala avec repas, à Condé sur Vire, ayant pour thème « Autour des Balkans » : danses folkloriques des différents pays méditerranéens. Début décembre a eu lieu l'assemblée générale du club suivie du repas annuel au restaurant « la Falaise » où nous avons pu déguster un excellent repas.

Pour finir l'année, le 19 décembre, le club s'est rendu dans l'Orne avec le club des Pieux. La sortie a commencé par un repas à la ferme de la Michaudière suivi de la visite très intéressante de la biscuiterie de Lonlay. En fin d'après-midi, le car nous a emmenés à travers les villages illuminés, c'était magnifique. Après une collation proposée à la Michaudière, nous avons repris la route du retour, enchantés par notre journée.

### Projets pour 2020

- 2 lotos, les 9 février et 25 octobre
- Galette des Rois, le 8 janvier
- AG de la Fédération des clubs de retraités de la Manche, le 9 avril
- Rallye intergénération, le 25 avril à Saint-Germain-le-Gaillard
- AG du SAG, le 28 mai
- Sortie proposée par le SAG au zénith de Caen « Holiday on ice »
- Finale des chansons organisée par la Fédération des clubs
- Fin octobre, spectacle de gala à Condé sur Vire
- Repas de fin d'année début décembre
- Pour prévoir une sortie en car d'une journée nous attendons les catalogues des autocaristes.

### Composition du conseil d'administration sans changement

- Présidente : LETERRIER Hélène
- Vice-président : LEJUEZ Jacky
- Trésorier : CHARRIÉ Bernard
- Trésorier-adjoint : LECONTE Christine
- Secrétaire : CHÂTEL Yvette
- Membres : LEJUEZ Cécile, LECONTE Geneviève, GUIFFARD Anne-Marie, LETABLIER Béatrice

## SOTTEVILLE PATRIMOINE

### Notre but, nos ambitions

- Préserver, restaurer, entretenir et mettre en valeur les sites et le patrimoine culturel et historique de notre commune.
- Encourager la recherche historique et artistique concernant la commune et son patrimoine intellectuel.
- Veiller à la qualité des aménagements qui sont ou seront réalisés et à leur cohérence avec la conservation du caractère des lieux.
- Aider la commune et éventuellement les propriétaires privés à œuvrer dans ce sens.
- Participer par tous moyens au maintien et à l'amélioration de la qualité culturelle, historique et intellectuelle du patrimoine sottevillais.

### Actions 2019



Le 2 juin dernier, l'association a organisé une randonnée autour des lavoirs de la commune, ainsi que le lavoir du château. Puis la troupe « Retour au Lavoir d'Antan » a fait revivre un moment le lavoir du hameau du Sic. Pour conclure cette belle journée, après quelques pas de danses normandes, les randonneurs ont partagé une collation préparée par les membres de l'association.



Remise en état des lavoirs de la commune et fleurissement du bourg.





### Manifestations prévues en 2020

28 et 29 mars 2020 : Weekend de l'artisanat local à l'école des 3 Villages

Toutes les personnes souhaitant rejoindre l'association sont les bienvenues.

Toutes les idées de manifestations ou d'actions destinées à la promotion et à la préservation de notre patrimoine sont les bienvenues.

### Composition du Bureau

Président : Jacques CAPELLE  
 Vice-présidente : Nathalie LEBAS  
 Secrétaire : Sébastien MESLIN  
 Adjointe : Laure de LARTURIERE  
 Trésorière : Jacqueline GUTH  
 Adjoint : Jacky LEJUEZ

Membres :  
 Denise CAUVIN  
 Christian JAMES  
 Marie-Christine LEJUEZ  
 Régine LEPETIT  
 Noël LETABLIER  
 Claudine MONTIEGE  
 Bruno SANSON

## LA SOCIÉTÉ DE CHASSE FCM77 Sotteville - Saint-Christophe-du-Foc

Le siège social de la société, affiliée à la fédération des chasseurs de la Manche, est situé sur la commune de Sotteville. La société a pour but de gérer le repeuplement, l'élevage du gibier et la destruction des nuisibles. Elle participe à la protection de la faune tout en respectant les cultures, les distances autorisées autour des habitations et la non chasse avec les chevaux.

Elle est administrée par un bureau de 9 membres :

- Présidente : Lahaye Maria
- Vice Président : Aubert Kévin
- Secrétaire : Cauvin Didier
- Trésorier : Madeleine Christophe

Et aussi : Lahaye Michel, Roulland Arnaud, Lecarpentier Christophe, Léonard Mickaël, Guérin Patrick

La société de chasse comprend 20 chasseurs. Nous avons organisé les 3 et 4 août 2019 un ball-trap qui a remporté un vif succès et nous tenons encore à remercier les bénévoles ainsi que les personnes présentes à cet événement.

Cette saison, 45 faisans ont été lâchés ainsi que 45 perdrix grises et 45 perdrix rouges, en plus des faisans qui ont été lâchés sur les deux communes pour la participation au plan faisans qui est satisfaisant.

La société FCM77 vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2020 et tient à remercier les municipalités de leurs subventions ainsi que les propriétaires pour la mise à disposition de terrains et la confiance qu'ils témoignent à notre association.

## AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS : ACPG-CATM-TOE

L'Amicale de Sotteville vient de perdre 2 membres en 2019, Roger Lecarpentier en septembre et Emile Pasquette en décembre. Le trésorier, René Desprez, a présenté sa démission de ce poste fin 2018 pour raisons de santé. C'est donc le président, Maurice Lejuez qui assure aussi cette fonction.

Hélène Sanson porte le drapeau depuis maintenant 3 ans lors des cérémonies officielles dans la mesure où elle est disponible, nous la remercions chaleureusement.

Lors de l'assemblée cantonale en février, présidée par Maurice Cado, il a été constaté la diminution des effectifs de l'association, le temps faisant son œuvre. Il est envisagé dans un avenir plus ou moins proche de rapprocher les associations des différentes communes.

Notre canton est un des meilleurs dans la vente des calendriers. Le président a remercié les enfants qui participent aux cérémonies, il est important que la mémoire se transmette.

À Sotteville, la commémoration du 11 novembre a réuni quelques personnes autour du monument aux morts pour le dépôt de gerbe, l'appel aux morts, la lecture du message du secrétaire d'état aux Anciens Combattants et bien entendu suivi de la Marseillaise.

Ensuite la cérémonie du souvenir a été célébrée à Benoistville, réunissant toutes les communes du canton. Le repas a été servi à Flamanville, salle du Rafiot.

Le président, Maurice Lejuez, remercie bien vivement les habitants de la commune pour leur accueil lors de la présentation du calendrier.



## BIBLIOTHÈQUE

### Que se passe-t-il à la bibli ?

#### L'heure du conte pour les enfants de 3 à 7 ans recommence...



De 16h30 à 17h une bénévole, Anne-Françoise, accueille les petits et leurs parents ou nourrices s'ils le désirent, un mercredi par mois pour leur conter des histoires à partir des nombreux albums choisis dans notre bibliothèque.

**C'est gratuit et n'entraîne aucune obligation d'abonnement, les enfants des autres communes sont également les bienvenus.**

Les dates pour 2020 sont : 15 janvier, 12 février et 11 mars. Pour les mois suivants, elles seront fixées ultérieurement.

La bibliothèque possède plus de 2 000 ouvrages et 400 qui appartiennent à la B.D.M. (Bibliothèque de la Manche) et sont renouvelés 2 fois par an. Une navette du Conseil départemental passe une fois par mois pour déposer les livres que nous commandons par internet, via le portail de la BDM, afin de satisfaire les demandes de nos lecteurs.

Créée depuis 1991, notre bibliothèque municipale est gérée par 12 bénévoles :

Marie-Thérèse (responsable), Monique, Laure, Hélène, Béatrice, Françoise, Evelyne, Anne-Françoise, Jeanne, Marylise, Sophia, Soizic.

Située dans le bourg, nous vous invitons à venir la visiter pour découvrir des livres pour tous les âges et tous les goûts : albums, documentaires, romans pour enfants, adolescents, adultes et des biographies, des ouvrages de fonds local, des BD enfants et adultes...

Horaires d'ouverture :

le mercredi de 15h à 17h et le samedi de 10h à 12h

Tarifs annuels :

adultes : 5,50 €

enfants jusqu'à 14 ans : 1,50 €



## ASSOCIATION DE LOISIRS DE SOTTEVILLE

### Bureau

Présidente : Mosrin Valérie

Vice présidente : Roussin Maryline

Trésorier : Colin Sébastien

Secrétaire : Octave Crestey

Responsable matériels : Legouesmier Manon

### Bénévoles

Arnaud Roulland, Sarah Lepetit, Leffiliatre Bernadette, Lecollinet Chantal, Lebranchu Virginie, Lebourgeois Tony, Roussin Christian, Crestey Monique, Valognes Jean, Sanson Olivier, Valognes Marie Andrée, Rabasse Benjamin, Lecorps Mailys, Florian, Legouesmier Manon, Mosrin Valérie, Crestey Octave, Colin Sébastien, Roussin Maryline

Total 19 bénévoles

### Dates manifestations 2019

Voyage sport d'hiver, janvier, Les 2 Alpes, 112 personnes, complet

Samedi 2 mars, repas déguisé Tréauville, 110 personnes, complet

Dimanche 5 mai, vide grenier et randonnée dans la commune de Sotteville, pas beaucoup de participants, nous remercions le château de Sotteville d'avoir bien voulu accueillir nos participants de la randonnée pour une visite bien guidée et appréciée

Du 7 au 15 juin, voyage Mexique, 48 participants

Dimanche 8 septembre, moto cross Benoistville, beaucoup de monde

Samedi 23 et dimanche 24 novembre, grand loto, complet sur les deux jours, refusé du monde

Samedi 10 novembre, organisée avec le moto cross de Les Pieux, une journée à Paris pour un spectacle Paris Bercy, 25 participants

Samedi 30 novembre, weekend à Disneyland Paris, 142 participants, refusé beaucoup de monde, manque de place

Samedi 7 décembre, repas Benoistville, complet, 105 participants





### Projets 2020

- Janvier, voyage ski Les Karellis, 86 personnes, complet
- Janvier, voyage Vietnam en circuit, 35 personnes, complet
- Samedi 8 février, repas salle de Grosville
- Samedi 3 octobre, repas, salle Benoistville
- Octobre, voyage Grèce Rhodes, départ de Maupertus, complet
- Octobre ou novembre, loto sur deux jours, date en cours

### Projets 2021

- Voyage de 2021, Val Cenis sport d'hiver, inscriptions commencées
- Voyage de 2021, Ile Maurice, inscriptions commencées

Nous sommes toujours à la recherche d'un garage de stockage qui a été redéménagé en décembre provisoirement chez un particulier à l'extérieur de la commune. La présidente ainsi que le bureau de 2019 demandent au nouveau bureau 2020 de trouver une solution ou une décision pour ne plus avoir ce souci dans l'association qui dure depuis trop d'années, et ne sentent pas soutenus par notre commune pour nous aider à trouver une solution, plusieurs bénévoles découragés.

## LES HÉRISONS

Les hérissons sont des auxiliaires indispensables pour nos jardins. Que savez-vous d'eux ? Comment les accueillir ? Malgré leurs épines, on a tous un petit faible pour les hérissons, souvent tués par les voitures ou attaqués par d'autres animaux.

Depuis avril 1981, le hérisson d'Europe bénéficie d'un statut de protection totale. C'est-à-dire qu'il est interdit de le détruire, de le naturaliser, de le capturer, de le commercialiser ou même de le transporter, qu'il s'agisse d'un individu mort ou vivant.



### Zoom sur quelques infos

#### - Un animal semi-nocturne

Le hérisson dort la majeure partie de la journée et chasse la nuit.

#### - Un animal qui hiberne l'hiver

Le hérisson hiberne les mois d'hiver. Vous aurez plus de chance de l'apercevoir la nuit tombée d'avril à septembre.

#### - Un animal bruyant

Le hérisson est légèrement bruyant : il grogne, il souffle. Il pousse de petits cris et se met en boule lorsqu'il se sent en danger.

#### - Son habitat

S'il n'est pas dans votre jardin, le hérisson vit dans les bois, les haies, les lisières de forêt. Dans le jardin, il aime se confectionner un nid de feuilles mortes et d'herbes sèches.

#### - Son alimentation

Le hérisson est un carnivore. Il aime les limaces, les escargots ou encore les vers de terre.

#### - Un rôle important dans le jardin

Se nourrissant de limaces ou encore d'escargots, le hérisson est un précieux auxiliaire au jardin. Il veille notamment sur le potager la nuit et chasse certains insectes pouvant nuire aux légumes.

#### - Comment s'appelle le bébé hérisson ?

Le petit du hérisson s'appelle le choupisson ! À sa naissance, il ne porte aucune épine. En quelques heures seulement, son dos se recouvre d'une centaine d'épines blanches !

#### - Comment savoir si un hérisson a élu domicile dans votre jardin ?

Quelques indices peuvent vous guider. Ses crottes sont cylindriques et mesurent jusqu'à 10 mm de diamètre et 4 cm de long de couleur noire brillante. Ses empreintes ressemblent à des mains à 5 doigts de 2,5 cm à 3 cm de large.



## Comment les accueillir dans le jardin ?

Vous pouvez leur aménager un espace spécifique sachant que le hérisson a besoin de bois, de feuilles mortes, d'herbes séchées pour construire son nid. Attention à ne plus utiliser de pesticides dans le jardin.

### L'abri doit toujours être placé à l'abri du vent, du soleil et de la pluie.

On peut par exemple le mettre :

- contre un mur,
- sous une haie ou contre une haie,
- sous un appentis,
- sous un tas de bois,
- ou sous un escalier de jardin.

Les abris vendus dans les commerces, sont souvent bien trop petits !

Il y a plusieurs façons de confectionner aisément un gîte pour hérisson.

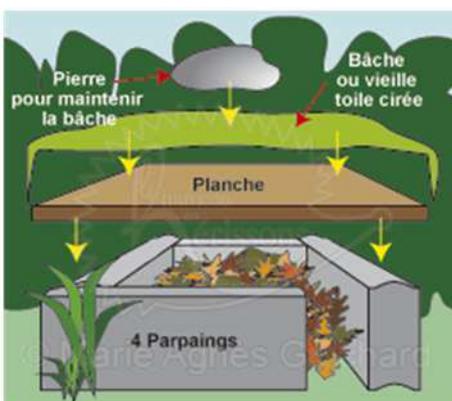
Il s'y installera peut-être si vous faites une petite ouverture (12 cm) dans votre clôture pour qu'il puisse avoir accès à votre jardin.

### Retirez et bannissez tout produit chimique et pesticide avant sa venue.

Pensez à mettre de l'eau à sa disposition.

#### Une simple planche, bien calée le long d'un mur.

Mettez un bon tas de feuilles mortes dessous ou de la paille. Pour étancher, fixez une vieille toile cirée ou posez une bâche dessus. Caler la planche avec des pierres pour qu'elle ne glisse pas.



#### Quatre parpaings à même la terre, disposés en carré près d'une haie ou sous une haie.

Garnissez de feuilles mortes ou de paille.

Posez une planche pour le toit et une bâche pour protéger le nid de la pluie.

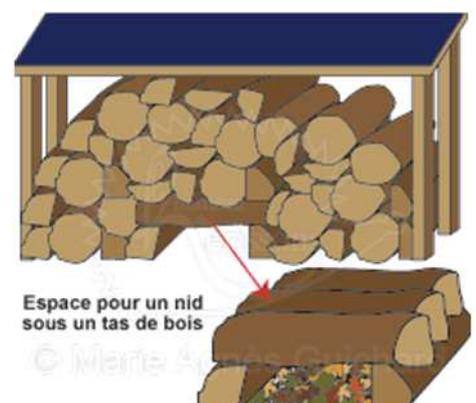
Quelques pierres empêcheront la bâche de s'envoler.



#### Sous le tas de bois dans le bûcher.

En rangeant vos bûches pour l'hiver, faites une cachette en dessous en intercalant des bûches perpendiculairement.

Glissez des feuilles mortes ou de la paille dans l'ouverture.



**Sous un escalier ou un appentis :** endroit idéal à l'abri du vent et de la pluie. Mettez une caisse retournée dans laquelle vous aurez fait une ouverture de 12 x 12 cm pour le passage du hérisson. Remplissez la boîte de feuilles mortes ou de paille.

## Plan d'une cabane en bois pour hérisson

Taille : largeur 40 cm - longueur 60 cm - hauteur 40 cm - entrée 12 cm x 12 cm.

**IMPORTANT : ne jamais vernir, ni peindre l'intérieur de la cabane.**

